

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 27 Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Monsieur Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, Mme Estelle MORIO, M. Jean-François SALVAR, M. Henri-Philippe LAMY, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Pierre-Yves LE GROGNEC à Henri-Philippe LAMY  
Arlette BUZARE à Françoise BALLESTER  
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL  
Annaïg MESTRIC à Patrice JACQUEMINOT

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	20 Septembre 2022
Date de l'affichage	21 Septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

**2022 71      Commission des affaires sociales et de l'emploi : Élection d'un nouveau conseiller**

Rapporteur : J. Daniel

Suite à la démission de Madame Gaëlle LE BOUHART de son mandat de conseillère municipale, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau conseiller municipal chargé de la remplacer au sein des commissions municipales créées par délibération 2020-04 en date du 4 juillet 2020.

Il est rappelé que Madame Gaëlle LE BOUHART était membre de la *commission des affaires sociales et de l'emploi*.

La composition des commissions municipales doit respecter la représentation proportionnelle du conseil municipal.

Par délibération 2020-04 en date du 4 juillet 2020, il avait été décidé de fixer à 12 conseillers municipaux la composition de chacune des commissions. Il est rappelé que le Maire est président de droit des commissions, que la majorité municipale dispose de 7 sièges, la liste « Guidel avenir » 3 sièges et « Guidel pour tous » 2 sièges.

La conseillère municipale démissionnaire étant issue de la liste « Guidel au cœur », seul un candidat issu de cette liste peut lui succéder afin de respecter la représentation proportionnelle.

Le groupe « Guidel au cœur » propose la candidature de Annette FREOUX.

L'article L 2121-21 du CGCT précise que le vote se déroule à bulletin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

Ainsi, la nouvelle commission est composée des membres suivants :

	<b>Commission n°4</b>
	Affaires sociales et emploi
GUIDEL AU CŒUR	A. BUZARÉ
GUIDEL AU CŒUR	AM. GARANGÉ
GUIDEL AU CŒUR	A. MESTRIC
GUIDEL AU CŒUR	F. HENRIQUEZ
GUIDEL AU CŒUR	A. FREOUX
GUIDEL AU CŒUR	P. LE STUNFF
GUIDEL AU CŒUR	M. FOIDART
GUIDEL AVENIR	C. DEMANGEON
GUIDEL AVENIR	D. LEMARCHAND
GUIDEL AVENIR	E. MORIO
GUIDEL POUR TOUS	H. LAMY
GUIDEL POUR TOUS	I. LOISEL

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 15 septembre 2022,

**DECIDE** à l'unanimité de recourir à un vote à main levée.

**DESIGNE** Madame Annette FREOUX pour siéger à la place de Madame Gaëlle LE BOUHART au sein de la commission des affaires sociales et de l'emploi.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 28 Septembre 2022  
Le Maire,  
Joël DANIEL

